
Alerte-Info Financement :

Par le Pays de la vallée du Lot 47



Thème : Agriculture



Appel à projet / Financement :

Plan de modernisation des élevages - filière avicole

Nom de l'Appel à Manifestation d'Interêt :

Plan de modernisation des élevages filière avicole

Thématique :

Agriculture

Organisme financeur :

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
NOUVELLE-AQUITAINE

Bénéficiaires :

- les exploitants agricoles qui exercent une activité agricole au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- les groupements d'agriculteurs : structures collectives (dont les GIEE) dont 100% des parts sociales sont détenues par des exploitants agricoles (au sens ci-dessus) ou qui soient composées exclusivement par des exploitants agricoles (au sens ci-dessus).

Objectifs :

L'objectif de cette opération est d'assurer à long terme la compétitivité des exploitations agricoles dans le secteur de l'élevage en Nouvelle-Aquitaine et de soutenir la réalisation d'investissements permettant de mieux répondre aux exigences environnementales et sociales.

Actions éligibles :

Il s'agit de soutenir les investissements concernant les enjeux suivants :

- **modernisation des bâtiments d'élevage,**
- **la gestion des effluents d'élevage,**
- **l'amélioration de la qualité sanitaire des exploitations,**
- **la réduction de la consommation d'énergie sur l'exploitation et la production d'énergies renouvelables.**
- **l'optimisation des conditions de travail dans les bâtiments d'élevage**

Dépenses éligibles :

- Les investissements matériels exclusivement liés au projet, en lien avec les enjeux de l'opération (cf. annexe 1).
- La location de matériel et les matériaux liés aux travaux d'auto-construction en lien direct avec le projet.
- Les frais généraux en lien avec le projet dans la limite de 10% des autres dépenses éligibles plafonnées : honoraires d'architectes, les dépenses liées au conseil en matière de durabilité environnementale et économique (diagnostics), études de faisabilité.

Subvention (taux et plafonds):

- Plancher de dépenses éligibles : 10 000 € HT

Les plafonds et taux d'aide suivant s'entendent tous financeurs confondus :

- plafond de dépenses éligibles par dossier : 70 000 €HT

Dans le cadre de la transparence GAEC, le plafond applicable pour les GAEC est dépendant du nombre d'associés-exploitants du groupement dans les proportions suivantes :

- GAEC composés de deux associés : 126 000 €HT
- . GAEC composés de trois associés et plus : 175 000 €HT

- **taux d'aide publique de base : 30%**

- majorations :

- + 5% pour les JA ou NI installés depuis moins de 5 ans

Conditions d'obtentions :

Dépôt de dossier :

Période 3 : 1^{er} Juillet 2017 15 septembre 2017

Période 4 : 16 septembre 2017 15 décembre 2017

Contact :

DDT 47

1722 avenue de Colmar 47 916 AGEN

<http://www.lot-et-garonne.gouv.fr>

SMAVLOT 47, Glenn Viollet

smavlot.glenn@gmail.com

05 53 88 79 88

*Pour plus d'information sur cet appel à projet, vous pouvez consulter la
fiche synthétique ou les documents concernant cet appel à projet en
cliquant sur les liens ci-dessous :*

[Cahier des charges de l'appel à projet](#)

[Formulaire de candidature](#)

[Notice FEADER](#)

[Accéder à l'ensemble des financements](#)

Glenn Viollet
Chargé de Développement Local

Pays de la Vallée du Lot 47

smavlot.glenn@gmail.com

05 53 88 79 88



This email was sent to accueil@mairiefumel.fr

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Pays de la Vallée du Lot 47 · 10 impasse Sauvignon · Castelmoron sur Lot 47260 · France

MailChimp